



PRESTATIONS - TARIFS 2017 T.T.C.

TOUTE PRESTATION, OBJET DU PRESENT CONTRAT, DOIT ÊTRE REGLEE AU COMPTANT

GRUTAGES COMPRENANT LA LOCATION DU BER

POIDS	Mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, mise sur sangles *	Aller/retour dans les 24H **
jusqu'à 0,999 tonne	72,70	109,70
de 1,000 à 1,999 tonne	89,35	133,95
de 2,000 à 3,499 tonnes	127,55	191,40
de 3,500 à 4,999 tonnes	159,50	239,95
de 5,000 à 6,499 tonnes	186,30	279,45
de 6,500 à 7,999 tonnes	211,85	317,75
de 8,000 à 9,999 tonnes	257,70	386,50
de 10,000 à 11,999 tonnes	338,20	507,95
de 12,000 à 13,999 tonnes	423,60	635,40
de 14,000 à 15,999 tonnes	479,80	719,55
de 16,000 à 17,999 tonnes	535,95	803,80
de 18,000 à 19,999 tonnes	592,05	888,05
de 20,000 à 21,999 tonnes	649,50	974,85
de 22,000 à 23,999 tonnes	704,30	1 056,45
de 24,000 à 25,999 tonnes	760,45	1 140,70
Manutention de mât	40,90	la demi-heure indivisible
Grutage de moteur de moins de 500 Kgs (élévateur, 1 employé)	65,20	l'heure
Location de machine à caréner	23,00 7,60	forfait de 2H indivisible l'heure supplémentaire
Mise à disposition de personnel	44,70	L'heure indivisible
Pompage bateau		
Remorquage intérieur du port (long < 10 m)	36,20	Aller ou retour
Remorquage intérieur du port (long ≥ 10 m)	72,40	
Immobilisation de l'élévateur	135,20	L'heure indivisible
Location échafaudage	19,75	la journée indivisible
Autorisation d'occupation temporaire du quai pour manutention par des engins extérieurs au port		sur devis

* Mise sur sangles

Le navire est laissé sur les sangles de 11H30 à 14H. Entre 8H30 et 11H30, ou entre 14H30 et 17H, la manutention ne pourra excéder 1H, selon les disponibilités.

** Aller/retour

comprend la mise à terre et la mise à l'eau effectuées dans un délai n'excédant pas 24H

Du 01/01/17 inclus au 28/02/17 inclus et du 02/11/17 inclus au 31/12/17 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif de la mise à terre, mise à l'eau, mise sur remorque, et aller/retour.

Le positionnement des sangles de levage se fait sous la responsabilité du propriétaire qui doit donner son accord avant levage. En cas d'absence de celui-ci, le port se trouve déchargé de toute responsabilité.

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEIN

CAT.	Long. Hors tout	Larg. maxi.	Contrat annuel, forfait hiver, mensuel	Passager***
			Tarif par nuit	
A ⁰	< 4,99 m	2m	8,50	17,00
A ¹	5 à 5,49 m	2m15	9,55	19,10
A ²	5,50 à 5,99 m	2m30	10,80	21,60
B	6 à 6,49 m	2m45	11,75	23,50
C	6,50 à 6,99 m	2m60	12,65	25,30
D	7 à 7,49 m	2m70	13,70	27,40
E	7,50 à 7,99 m	2m80	14,55	29,10
F	8 à 8,49 m	2m95	15,40	30,80
G	8,50 à 8,99 m	3m10	16,10	32,20
H	9 à 9,49 m	3m25	16,75	33,50
I	9,50 à 9,99 m	3m40	17,40	34,80
J	10 à 10,49 m	3m55	17,70	35,40
K	10,50 à 10,99 m	3m70	18,30	36,60
L	11 à 11,49 m	3m85	19,00	38,00
M	11,50 à 11,99 m	4m	19,70	39,40
N	12 à 12,99 m	4m30	20,75	41,50
O	13 à 13,99 m	4m60	21,40	42,80
P	14 à 14,99 m	4m90	22,20	44,40
Q	15 à 15,99 m	5m20	22,85	45,70
R	16 à 16,99 m	5m50	23,40	46,80

*** Stationnement sur terre-plein passager

Tout client bénéficiant du forfait journalier de mouillage ne règlera que le tarif terre-plein durant son stationnement sur le quai des manutentions.

Du 01/01/17 inclus au 28/02/17 inclus et du 02/11/17 inclus au 31/12/17 inclus, il sera effectué une réduction de 50% sur le tarif du stationnement sur le terre plein.

Pour les bateaux de l'estuaire, la réduction s'effectuera à l'année sur présentation d'un justificatif du port d'attache (facture de location d'emplacement, ou attestation).

Tout client ayant un contrat à l'année a droit à :

14 nuits de stationnement gratuites
du 01/01/17 inclus au 28/02/17 inclus
et du 02/11/17 inclus au 31/12/17 inclus,
7 nuits de stationnement gratuites
Du 01/03/17 inclus au 01/11/17 inclus.

Au delà de 16m99 de long. H.T. réelle et 5m50 de large, par mètre de longueur et 0m30 de largeur supplémentaire	1,40	2,80
TARIF MULTICOQUE : tranche tarifaire correspondant à la longueur hors-tout X 1,5		

les gratuités de stationnement ne sont pas cumulables.

UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU (interdite aux bateaux de plus de 750 Kgs)

La mise à l'eau	3,00 €
Carte de 8 mises à l'eau valable jusqu'au 31décembre inclus de l'année de l'achat	18,00 €

CARTE D'ACCES

Tout client (propriétaire ou copropriétaire) ayant souscrit un contrat annuel aura droit **GRATUITEMENT** à une carte donnant accès à son ponton et aux sanitaires, et pourra **ACHERETER une 2ème carte ou un badge avec porte-clefs** donnant accès à son ponton, aux sanitaires et au parking.

Toute carte supplémentaire ou badge avec porte-clefs donnera accès seulement au ponton et aux sanitaires, et sera payant.

Les cartes et les badges sont reprogrammés gratuitement chaque année, après renouvellement du contrat de réservation.

En cas de perte ou de détérioration d'un de ces moyens d'accès, le client aura la possibilité d'en acheter un autre.

Les bateaux en forfait mensuel ou journalier pourront obtenir une carte donnant accès à leur ponton et aux sanitaires contre **une caution** qui sera encaissée en cas de perte ou de non restitution.

Carte d'accès	19,00 €
Badge avec porte-clefs	26,00 €
Caution	30,00 €

PASSEPORT ESCALE

Montant de l'adhésion :	24,00 €
-------------------------	---------

EMPLACEMENT DERIVEURS

à la semaine	20,70 €
au mois	62,10 €
du 15/06 inclus au 15/09 inclus	155,15 €

AUTRES PRESTATIONS

Jeton de douche	2,00 €
Forfait 10 douches	17,00 €
Poche de glace	2,00 €
Renouvellement d'inscription sur liste d'attente	20,00 €
Livre de bord	30,00 €
Livre de bord côtier	21,00 €

PORT DE ROYAN

1 rue de la Vieille Jetée - CS 90053 - 17200 ROYAN CEDEX

Tél. : 05.46.38.72.22

Fax : 05.46.39.42.47

www.port-royan.com - contact@port-royan.com